

CONCLUSION GENERALE

"L'institution monétaire et l'organisation du crédit ne sont qu'une ombre portée du système d'organisation économique et sociale et leur transformation n'a de sens et de valeur qu'intégrée à une conception d'ensemble du fonctionnement de la société".

T. LEFRANC (pseud.) *L'imposture monétaire*, Paris :
Anthropos, , p.170

Une leçon de l'Histoire et une *hypothèse* susceptible d'en être tirée

Ramenons une nouvelle fois la question des nationalisations bancaires du Bénin au cadre "global" de réflexion défini par la problématique énoncée dans l'introduction générale. Sur la base de l'étude menée jusqu'à présent, nous pouvons dégager un enseignement de l'Histoire (I) et amorcer une discussion sur l'une des *hypothèses* (ou "extrapolations") susceptibles d'être tirées de l'enseignement dégagé (II).

I - L'enseignement : le commerce comme *moteur* dans les transformations économiques ; la monnaie et l'institution bancaire comme *lubrifiants*.

L'étude menée nous a notamment permis d'expliquer comment la nationalisation des banques trouvait l'une de ses motivations profondes dans la volonté de l'Etat béninois de promouvoir "une économie nationale et indépendante" (chapitre 4).

Certains résultats dégagés par la suite ont, par ailleurs, montré que la stratégie des nationalisations adoptée n'a ni déterminé, ni été accompagnée d'une quelconque amorce de transformation des caractéristiques du commerce extérieur béninois.

En cela, on peut dire que l'expérience béninoise offre une certaine ressemblance avec les expériences guinéennes et mauritaniennes évoquées dans l'introduction générale. Cette ressemblance peut d'ailleurs être élargie à nombre d'autres expériences nationales, en Afrique (cf., entre autres, le cas anecdotique du Mali des années 60 ⁽¹⁾).

Dans chacun de ces cas "parlants" de revendication d'une souveraineté économique, le domaine de la monnaie et de l'activité bancaire a donc constitué la sphère privilégiée de matérialisation de la volonté d'indépendance. Trop rarement cette volonté a eu un impact tangible sur les conditions d'insertion des différentes économies dans la Division internationale du travail (DIT) ; c'est-à-dire : sur les relations commerciales avec l'extérieur et sur les structures productives qui sous-tendent ce commerce.

Pourtant, l'un des enseignements que l'on peut tirer de "l'excursion" historique menée au cours de la première partie de cette thèse est bien celui-ci : non seulement la dépendance économique fut, à l'origine, née de relations commerciales, mais celles-ci se retrouvèrent –un peu comme des catalyseurs– à chacun des moments clés du renforcement de ce phénomène de dépendance.

– Souvenons-nous par exemple, qu'au Bénin, la dépendance économique

(1) Pour des informations, sur ce sujet, cf.

– M. HAIDARA, *L'expérience monétaire du Mali*, Thèse pour le Doctorat ès Sciences Economiques, Université de Paris Panthéon-Sorbonne, janvier 1973, 226 p..

– M. LEDUC, *op.cit.*, pp.241-251

– J. DESSAU, "Le Mali : une expérience partielle d'indépendance économique", pp.173-197, in : G. de BERNIS, J. DESSAU, J. ESSEKS, et al., *L'Afrique. De l'indépendance politique à l'indépendance économique*, Grenoble : Presses Universitaires de Grenoble, 275 p.

fut manifeste dès les débuts du commerce Bénin-Europe : très tôt, en effet, le commerce avec l'Europe fit de l'économie béninoise une économie dont l'objet principal fut d'exporter des hommes, puis des matières premières dont avaient besoin les économies européennes.

– En relation directe avec les opportunités qui furent liées au commerce Bénin-Europe, la question de la monnaie se posa ensuite. Ainsi, ce fut pour répondre aux besoins de leurs relations commerciales avec les "indigènes" que les négociants européens prirent à leur compte l'approvisionnement du Bénin en cauris. De cet approvisionnement en monnaie de coquillages, l'on passa à celui des premières pièces métalliques.

Rappelons-nous aussi, au passage, qu'à leurs débuts au Bénin, les pièces métalliques offraient tout particulièrement l'intérêt d'être plus adaptées au commerce d'esclaves devenu illicite et clandestin. Des différentes pièces alors en compétition, le franc finit par s'imposer, grâce au soutien politique né de la colonisation française.

Au moment où nous discutons de ces faits, nous avons d'ailleurs insisté sur l'idée selon laquelle des préoccupations commerciales n'étaient pas, non plus, absentes des motifs de la colonisation française en Afrique noire ⁽¹⁾.

– Bien après les débuts du commerce et de ceux de la question monétaire, la nécessité d'une implantation bancaire se fit ressentir. A ce niveau-là aussi, des considérations commerciales – appuyées par des influences politiques – eurent à jouer des rôles déterminants. Cela fut précisément le cas : et de la Banque de l'Afrique Occidentale (BAO), et de celui de la Banque du Sénégal dont on dit qu'elle fut "l'ancêtre" de la BAO ⁽²⁾. De même en fut-il d'ailleurs du cas de l'implantation locale des premières agences d'établissements de crédit métropolitains ⁽³⁾.

De l'essai de reconstitution des grandes lignes du processus multi-séculaire (et pluridimensionnel) de la dépendance économique au Bénin, nous

⁽¹⁾ Cf. *supra*, chapitre 2, développement servant de conclusion au chapitre.

⁽²⁾ On se rappelle que la BAO est née de la dissolution de la Banque du Sénégal, et sur l'initiative de certains milieux d'affaires de Marseille et Bordeaux (France). C'est cette institution qui a ouvert – en 1902 – la toute première agence bancaire qu'a connue le Bénin. Quant à la Banque du Sénégal, on se souvient aussi que sa création avait résulté de l'abolition de l'esclavage dans les colonies françaises (prolongement de la condamnation légale du commerce triangulaire).

Pour des détails sur ces différents points, se référer au chapitre 3 (section 1).

⁽³⁾ On se souvient que l'implantation de succursales de banques métropolitaines, dans les pays d'"Afrique Occidentale Française", a fait suite à l'occupation de la France au cours de la Deuxième Guerre mondiale : dans la nécessité de maintenir des relations de correspondance bancaire, au profit d'entrepreneurs français, engagés dans les travaux de « mise en valeur des territoires d'Outre-mer », les établissements de crédit ont dû s'implanter directement en Afrique de l'Ouest francophone ; au Bénin, notamment. (Pour des détails, cf. chapitre 3, section 1 ; pp. 137-152).

en venons donc bien à tirer la leçon suivante : dans le passé, les relations de commerce extérieur ont –plus que n'importe quelle autre variable économique (1)– joué le rôle de moteur dans l'évolution économique. Sans pour autant avoir été neutres, la monnaie et les banques ont surtout joué un rôle de lubrifiants dans les systèmes productifs et économiques progressivement mis en place (2).

II - La déduction quant au "statut" que mériterait le "commerce extérieur" dans les stratégies africaines de promotion de l'indépendance économique.

Nous sommes ainsi amené à penser comme suit : autant le commerce extérieur a, dans le passé, constitué une variable déterminante de la dépendance et des mutations économiques, autant il y a lieu de supposer, qu'aujourd'hui et demain, cette même variable (le commerce extérieur) est destinée à être une pierre angulaire dans des stratégies crédibles de promotion d'indépendance économique et de développement.

Imprégné d'une telle idée, nous ne manquons pas de concevoir ce qui suit : les stratégies nationales, comme celle du Bénin, qui trop souvent privilégient les sphères de la monnaie et des banques comme pôles de démantèlement de la dépendance, sont en fait des stratégies qui, au mieux, ne s'attaquent qu'aux seules parties émergées de "l'iceberg" de la dépendance.

Cela étant dit, insistons sur l'idée qu'autant il paraît indispensable de promouvoir une certaine indépendance économique dans les pays d'Afrique noire, autant il paraîtrait idéaliste d'y rechercher une situation «d'indépendance économique». On peut d'ailleurs se demander si une telle situation existe quelque part ailleurs ; puisqu'avant tout, le monde contemporain est fait d'interdépendances entre nations. L'enjeu africain ne devrait donc pas être lié aux exigences de l'interdépendance, mais bien aux inconvénients résultant de la dépendance, et de la passivité économique.

Il conviendrait aussi de préciser, que même dans les pays d'Afrique noire, les relations commerciales extérieures ne constituent pas en elles-mêmes les bons indicateurs de dépendance. Ainsi, lorsque l'on soutient, par exemple, que

(1) Il conviendrait, bien sûr, d'accorder une place importante au "facteur politique" aussi. Il semble ainsi, qu'en général, les phénomènes économiques –du genre de ceux qui nous intéressent– ne connaissent un véritable épanouissement que lorsqu'ils bénéficient d'un appui politique conséquent.

(2) Nous pensons que ce raisonnement peut être appliqué à la plupart des pays d'Afrique noire, quelle que fût leur tutelle coloniale.

les conditions d'insertion des pays africains à la *Division internationale du travail* maintiennent ces pays dans une situation de dépendance, le facteur à mettre en cause n'est pas nécessairement le fait que les pays africains soient des exportateurs de matières premières et des importateurs de produits manufacturés. On peut bien concevoir, qu'après tout, les produits primaires sont aussi honorables que les autres : les deux superpuissances mondiales n'en exportent-elles pas des quantités bien plus importantes que la plupart des pays d'Afrique (ou même du Tiers-Monde?).

En la matière, ce qui peut paraître très redoutable pour l'avenir africain, c'est un ensemble de caractéristiques sous-jacentes au mode d'insertion des pays du continent à la *Division internationale du travail*. Certaines de ces caractéristiques ont, précédemment, été mis en relief à partir du contexte béninois (cf., notamment, chapitre 1).

Nous voudrions, à présent, n'insister que sur quelques éléments de réflexion liés à deux thèmes que nous avons à peine effleurés dans notre travail. L'intérêt que nous portons ici à ces thèmes s'expliquerait par le fait qu'ils peuvent nous aider à mieux mettre en exergue l'importance de l'enjeu qui restera lié au «commerce extérieur», dans le cadre des politiques africaines de promotion d'indépendance économique.

Le premier des deux thèmes a rapport aux conditions de rémunération des exportations africaines de produits primaires ; le deuxième est d'ordre quantitatif et a trait aux possibilités de croissance économique en Afrique noire.

1 - Par rapport au premier thème annoncé, la problématique à dégager n'est pas vraiment originale : elle tient au fait, qu'en général, les pays africains produisent et exportent des matières premières (principalement agricoles), dont ils ne peuvent ni garantir, ni contrôler les prix. (Nous ne nous arrêterons pourtant pas sur le thème "classique" de «la détérioration des termes de l'échange»).

Comme on le dit, par exemple, en République de Côte d'Ivoire (1^{er} producteur mondial de cacao et 3^{ème} pour le café), "*les paysans font le cacao et le négoce ["fait"] les prix*" (1). Ce n'est d'ailleurs pas M. F. Houphouët-Boigny, actuel président de la république ivoirienne, qui passe pour être un défenseur du "libéralisme économique" en Afrique, qui démentirait les siens. Dans un entretien accordé à "*Le Monde*", et publié le 28/12/1989, le Chef d'Etat ivoirien eut, lui-même à déclarer ceci :

"C'est vous seuls qui décidez du prix que vous nous imposez pour nos matières premières. Vous vous tournez vers quoi pour trancher ? Vers la

(1) Cf., par exemple :

J.-L. GOMBEAUD, C. MOUTOUT, S. SMITH, *La guerre du cacao. Histoire secrète d'un embargo*, Paris : Calmann-Lévy, 1990, p. 29.

Bourse, dites-vous. Quelle Bourse ? Est-ce que cette Bourse-là s'occupe de votre blé quand vous voulez le vendre aux Russes ? Non. Cette Bourse n'agit que sur les matières premières des pays sud-américains et africains." (1)

En rapprochant la situation critiquée ci-dessus de la "grève du cacao" menée par les autorités ivoiriennes, entre 1987 et 1989, M. F. Houphouët-Boigny dû préciser, avec une certaine note d'amertume :

"L'un dans l'autre, depuis trois ans, le cacao et le café ivoiriens sont tombés de 1 000 à 300 milliards de francs CFA. Sept cents milliards en moins ! En quatre ans, ça fera 2 800 milliards. Où sont nos dettes ?" (2).

Nous ne saurions évoquer ce premier aspect regrettable des conditions d'insertion des pays africains à la Division internationale du travail, sans faire allusion à certains mécanismes de compensation auxquels ont abouti des négociations commerciales du type CEE-ACP. Le Stabex, par exemple, représente un cas typique de ces mécanismes destinés à compenser –grâce à des prêts financiers– certaines pertes de recettes d'exportation subies par les pays ACP ; les pays ACP d'Afrique notamment.

En dépit de leur intérêt réel, des accords de ce type sont, avant tout, des palliatifs... Et de toutes façons, la question restera posée de savoir jusqu'à quand pourront être préservés de pareils accords.

2 - S'agissant de l'aspect quantitatif, l'idée que nous voulions mettre en avant peut être formulée comme suit :

Historiquement, l'exportation de matières premières (agricoles), dans le cadre du commerce avec les pays développés d'Europe, a constitué un facteur plutôt favorable à la croissance économique dans maintes sociétés africaines (3). Tel a précisément été le cas, au Bénin, avec l'exportation des produits du

(1) Cf. J. DE LA GUERIVIERE, "Un entretien avec M. Houphouët-Boigny", *Le Monde* (13.971), jeudi 28/12/1989, p. 8.

(2) *Ibid.*

A première vue, ces deux dernières citations n'ont pas un "contenu" vraiment "original". (D'ailleurs, il semble bien qu'il y ait une bourse pour le blé, à Chicago!). L'intérêt que nous trouvons, pourtant, à ces citations est qu'elles relient directement le thème dont nous discutons au "fléau" de la dette africaine. Qui plus est, celui qui tient ces propos est le chef d'un (jeune) Etat africain qui est classé dans les tous premiers rangs mondiaux, pour la production et l'exportation du cacao, comme du café. Nous pensons qu'il s'agit là de résultats qu'il ne faut pas sous-estimer : occuper une telle position dans l'exportation de produits agricoles n'est sûrement pas aussi aisé que d'occuper la même place pour l'exportation de la bauxite, du fer, ou d'autres minerais. Ceux-ci sont surtout des "dons" de la nature ; ce que sont beaucoup moins la plupart des denrées agricoles exportées.

(3) Nous concevons-ici la croissance économique selon son sens "classique" ; ou du moins, comme le concevait F. Perroux ; c'est-à-dire : comme l'augmentation soutenue, durant des périodes longues, d'un ou plusieurs indicateurs de production économique.

palmier à huile, c'est-à-dire à partir des années 1840-1852 ⁽¹⁾. (Nous pensons, qu'à des nuances près, le cas du Bénin a été assez exemplaire).

En ces périodes historiques donc, la demande européenne de matières premières, sous-tendue par les besoins de l'industrialisation, constituait un stimulant particulièrement puissant pour la croissance économique en Afrique noire.

De nos jours encore, il est démontrable que les possibilités d'exportation de matières premières, vers les pays industrialisés, conditionnent –de manière structurelle– les capacités de croissance économique dans la plupart des pays africains ⁽²⁾.

Il s'avère pourtant, qu'en termes de moyennes, les possibilités d'exportation de matières premières africaines sont dépendantes des demandes en produits de base émanant des économies occidentales. De même, toutes choses étant égales par ailleurs, on peut supposer que les demandes occidentales en produits primaires n'évoluent qu'au rythme moyen de croissance des économies industrielles ⁽³⁾.

Ainsi, il ne semble pas qu'à l'avenir (si ce n'est déjà aujourd'hui), les demandes occidentales pourraient être suffisamment fortes pour contenir les besoins croissants d'exportation du Tiers-Monde, et notamment de ceux des pays africains. En Afrique, pourtant, des phénomènes comme la croissance démographique, l'urbanisation, l'élévation des niveaux de vie, etc. nécessitent un accroissement des échanges et des gains qui y sont liés.

Avec peut-être un peu de naïveté, nous nous demandons, au contraire, si l'évolution des demandes occidentales de produits primaires n'est pas logiquement appelée à suivre des trajectoires de plus en plus contrariantes pour les pays en voie de développement exportateurs de produits de base... Il semble, en effet, que dans les économies occidentales, le progrès technique suscite –de manière structurelle– des besoins quantitativement décroissants de matières premières (d'origine tropicale), pour des volumes équivalents de productions industrielles.

(1) Cf. *supra*, chapitre 1, Section 2, §2, I. (voir, en particulier, le graphique 1-1); => pp. 137-152.

(2) Pour un raisonnement théorique plus élaboré, cf., par exemple :
S. AMIN, *Impérialisme et sous-développement...*, *op.cit.*, pp. 330-331.

(3) *Idem* (cf. note précédente).

Nous n'oublions pas que les pays africains ne sont pas les seuls exportateurs de produits primaires que compte le Tiers-Monde. C'est pour simplifier nos propos que nous ne nous en tenons qu'aux pays africains. (La prise en considération des autres composantes du Tiers-Monde n'a pas d'impact sur le "sens" de notre raisonnement ; elle ne fait qu'amplifier les inconvénients soulignés).

De multiples indices peuvent être cités en vue de défendre une telle opinion ; indiquons, par exemple :

- la concurrence de plus en plus évidente que font les produits de synthèse aux matières premières naturelles ;
- la rationalisation continue des normes de production ; laquelle engendre des économies dans l'utilisation de matières premières, par unité de produit fini ;
- la tendance à une certaine miniaturisation des biens manufacturés ;
- des mutations observables au niveau des habitudes de consommation ; des habitudes de consommation alimentaire, notamment (un exemple indicatif : la baisse d'estime que subissent les aliments à forte teneur de matières grasses, ou en teneur calorifique élevée) ;
- etc.

Contrairement à la tendance dont les indices énumérés ci-dessus sont des témoins, c'est plutôt à accroissement tendanciel de l'offre mondiale de matières premières que l'on observe parallèlement.

Cette augmentation de l'offre résulte de facteurs divers, au nombre desquels on peut citer : la concurrence de nouveaux pays producteurs (diversification des exportations nationales), les gains de productivité, l'extension des productions nationales,... C'est-à-dire autant de facteurs positifs, de par leur nature, mais qui ont notamment pour inconvénient de favoriser l'apparition de déséquilibres entre offres et demandes mondiales de matières premières ; ce qui, évidemment, ne milite pas en faveur d'une bonne tenue des prix de ces matières ⁽¹⁾.

D'ailleurs, si ces simples considérations "théoriques" ne suffisaient pas à convaincre des tendances contradictoires évoquées, nous pourrions citer, à l'appui de notre argumentation, des études prospectives de nature quantitative.

(¹) Relativement à ces dernières années, un cas typique a été décrit au sujet du cacao. Voir, à ce sujet, l'ouvrage de :
 J.-L. GOMBEAUD, C. MOUTOUT, S. SMITH, *op.cit.*, 218 p.
 Pour une étude plus générale, cf.
 P.-N. GIRAUD, *L'économie mondiale des matières premières*, Paris : La Découverte, 1989, 122 p.

Dans un article repris dans la revue "*Problèmes économiques*", Y. Berthelot notait, par exemple, ceci ⁽¹⁾ :

"Le développement des échanges Sud-Sud s'impose par nécessité : les simulations économétriques montrent en effet que, même si les pays industrialisés s'ouvriraient sans réserve aux produits du Sud, leurs marchés ne pourraient à la fin de cette décennie [des années 90] absorber les exportations potentielles des pays du Sud : une redistribution géographique des exportations des pays en développement est donc inévitable en direction des pays de l'Est, et surtout des pays en développement eux-mêmes." ⁽²⁾.

Il apparaît, à nos yeux, que ces différents éléments de réflexion abondent aussi dans le sens de l'idée suivante : la promotion d'une indépendance économique, en Afrique, ne saurait être une oeuvre suffisamment pertinente, si elle n'inclut pas véritablement des efforts *d'innovations* dans le domaine du commerce extérieur. On peut ainsi dire qu'autant la participation des pays d'Afrique noire à la Division internationale du travail est inévitable et utile, autant une certaine restructuration du commerce africain s'impose comme une nécessité pour le développement du continent.

Pris individuellement, les micro-pays africains seraient sûrement incapables de répondre à ce type d'exigences. C'est pour cela que l'intégration économique régionale apparaît aussi, selon nous, comme l'une des principales conditions du développement en Afrique.

Une intégration des économies nationales actuelles serait sûrement un bon moyen de constituer des espaces géographiques propices au développement de complémentarités commerciales et économiques régionales. Elle devrait, parallèlement, permettre d'accroître les capacités de négociation des pays africains, dans le cadre des relations commerciales Nord-Sud.

Ces considérations invitent donc à témoigner de l'intérêt pour le mouvement continental, qui se dessine lentement, en faveur de communautés économiques régionales telles que la CEDEAO ⁽³⁾.

Osons espérer que ce mouvement, encore balbutiant, pourra trouver chez les hommes politiques africains une dévotion et un désintéressement suffisants, afin de répondre, mieux que les stratégies du passé, aux exigences commerciales d'un développement africain.

⁽¹⁾ Y. BERTHELOT, "Commerce et Développement", *Problèmes économiques* (2.158), 17 janvier 1990, pp.3-7.

⁽²⁾ *Ibid.*, p.6

⁽³⁾ Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest.